Triple infanticide au Port : le père

RIVIÈRE DES GALETS. Le 24 mars 2019, Jean-Daniel Dijoux donne la mort à ses trois garçons, âgés de un à cinq ans, en les noyant dans sa baignoire. L'aînée, une fillette de neuf ans, réussit à s'enfuir. L'accusé devra répondre de ses actes devant la cour d'assises dans un délai d'un an.

Le drame a choqué les riverains de la rue Jean-Giono, au Port, ce jeudi 24 mars 2018 (photos Ludovic Laï-Yu).

C'est l'acte cruel d'un père qui a bouleversé La Réunion. Trois enfants, trois frères, noyés froidement par celui qui était censé les protéger. Une scène effroyable pour tous ceux qui ont passé la porte de cette petite case en tôle, au 84 de la rue Jean-Giono au Port, le jeudi 24 mars 2019. Ce triple infanticide dépasse les limites de la raison.

Âgé de 42 ans, Jean-Daniel Dijoux a la garde de ses quatre enfants pour les vacances scolaires. Mais la fin du séjour approche et le retour des marmailles chez leur mère est imminent. Vers 8 heures, il réveille dans un premier temps son neveu, qui dort au milieu de la fratrie dans la pièce principale, et lui demande d'aller faire un tour. "*J'ai quelque chose à faire*", explique-t-il simplement. Déterminé, il a désormais le champ libre pour mettre en œuvre son projet abject. L'accusé récupère dans un premier temps le tuyau dans la cour et remplit la baignoire. Les enfants dorment toujours.

SANS AUCUN BRUIT

Un à un, le père les réveille en silence et les entraîne dans la salle de bain. Sans faire de bruit, il immerge tour à tour les trois frères, âgés de un an, trois ans et cinq ans, dans la baignoire et leur donne la mort par noyade. Aucun pleur, aucun cri. La fillette, dans la pièce d'à côté, est toujours assoupie.

L'impensable déjà commis à trois reprises, Jean-Daniel Dijoux n'en a pourtant toujours pas fini. Il envoie un SMS à son ex-compagne pour lui expliquer ce qu'il vient de faire. Dans le même temps, la sœur de 9 ans sort du lit. Habituée à être entourée des ses frères, elle les cherche mais ne les voit pas. "*Ils sont chez tatie*", lui indique son père, qui poursuit la mise à exécution de son terrible plan.

Il veut se donner la mort en emportant sa fille avec lui. L'accusé rentre habillé dans la baignoire avec la petite, et attrape un ventilateur branché à une rallonge électrique avant de le jeter dans l'eau. Coup du destin, une panne de courant contrecarre le funeste projet. Devant l'échec et les mots de la petite à la fois sidérée et désemparée, la jeune survivante parvient à s'enfuir et trouve refuge chez sa grand-mère. Au même moment, à quelques mètres du corps de ses trois enfants, le père tente une nouvelle fois de se suicider.

Pendant ce temps, la mère lit le SMS terrifiant de son ex-conjoint. Elle alerte la police qui envoie en urgence une patrouille sur place. Les forces de l'ordre pénètrent dans cette maison de l'horreur. À peine la porte franchie, ils aperçoivent le père, pendu par un câble électrique. Il est encore en vie, et une assistance lui est immédiatement portée. Mais lorsqu'il reprend à nouveau conscience, il se jette au sol en se frappant la tête par terre. Les policiers parviennent à le maîtriser et il est évacué en ambulance au CHU.

De l'autre côté de la case, d'autres fonctionnaires pénètrent dans la chambre à coucher. Ils découvrent alors une scène macabre. Les corps froids des enfants, étendus sur le lit, les vêtements trempés. Les tentatives de réanimation resteront vaines. Les trois frères sont déclarés morts à 11h47.

Placé en garde à vue dans sa chambre d'hôpital, l'accusé reconnaît avoir noyé ses trois fils et tente d'expliquer son acte. À ses dires, le père de famille ne supportait tout simplement pas de voir son ex-compagne partir avec les enfants. Depuis le 28 mars 2018, l'assassin présumé est incarcéré à la prison Domenjod, en attendant son procès.

UN CALVAIRE QUOTIDIEN

Au cours des investigations, la sœur est entendue pour comprendre les ressorts de ce crime épouvantable. Les policiers prennent beaucoup de précautions en raison du terrible traumatisme qu'elle a subi. Avec courage, elle témoigne. La veille des faits, Jean-Daniel Dijoux avait emmené ses quatre enfants à la rivière Langevin. Il avait déjà voulu noyer un des marmailles, mais n'avait pas mis sa menace à exécution.

Au cours de son interrogatoire, l'accusé admet difficilement sa part de responsabilité dans l'instabilité du couple. Il reconnaît des violences qu'il justifie, selon ses dires, par un manque d'attention de la victime et l'absence d'implication dans les tâches ménagères.

C'est en 2006 que la mère et Jean-Daniel Dijoux se rencontrent. Et très vite, la relation dégénère. La jeune femme le décrit comme un homme violent et jaloux. Les coups pleuvent régulièrement. En 2016, lors d'une crise de rage, il la frappe avec un morceau de bois surplombé d'un clou. Le choc est brutal et la victime est prise en charge pour une commotion cérébrale.

Après cet épisode, il cesse de la battre pendant quelques mois. Mais les menaces resteront régulières. Réconciliations, disputes, intimidations et ruptures, 2018 marque un tournant.

CINQ MAINS COURANTES DÉPOSÉES

La jeune femme est prise en charge à cinq reprises entre janvier et juillet dans des centres d'hébergement d'urgence. En septembre, elle envisage de se séparer définitivement de son bourreau. Elle intègre un logement social avec ses quatre enfants à Bras-Panon.

La case du père a été placée sous scellés.

C'est après avoir demandé à sa compagne d'aller "faire un tour" que Jean-Daniel Dijoux aurait mis à exécution son plan macabre en réveillant l'un après l'autre les trois frères pour les noyer silencieusement dans la baignoire de la salle de bain.

bientôt devant les assises

"Une telle chose était impensable"

Alex Vardin, avocat de la sœur des trois frères décédés et victime d'une tentative d'assassinat.

Comment se porte la fillette aujourd'hui ?

"Les répercussions psychologiques sont énormes pour elle. Quand cette tragédie s'est produite, elle m'a demandé 'Est-ce que papa va sortir de prison ? J'ai peur de lui'. Elle est effrayée qu'il s'en prenne de nouveau à elle. Son père était censé la protéger mais aujourd'hui il la terrifie.

Et la mère ?

Elle se bat tous les jours pour ne pas perdre ses esprits. Sa foi et sa fille la maintiennent en vie. J'ai été particulièrement touché par leur courage et leur dignité à toutes les deux. La mère aurait pu sombrer, mais elle a continué d'avancer en trouvant un logement et un travail. Ce sont des battantes. Elle fait tout pour que sa fille ait une vie normale. C'est une mère formidable. La façon qu'elles ont de se reconstruire après ce drame suscite le respect.

Le choc psychologique a dû être terrible…

Il n'y a pas d'adjectif pour qualifier ce drame. La mère était une femme violentée, mais Dijoux ne s'en était jamais pris aux enfants. Une telle chose était impensable. Personne n'aurait pu l'imaginer. Lors d'une audition devant la juge d'instruction en charge du dossier, elle a été interrogée sur ce qu'elle avait pu faire pour mettre l'accusé dans cet état. La question elle-même est particulièrement déplacée, et ma cliente en a été extrêmement choquée et blessée. C'est comme si on lui demandait de s'interroger sur sa propre culpabilité dans ce drame. Ça a été une nouvelle épreuve très dure à vivre pour elle.

Vous avez été plusieurs fois avocat des parties civiles dans des affaires d'infanticide. Quel constat faites-vous sur les violences sur mineurs à La Réunion?

Après l'horreur du petit Mathéo, le procès Elianna et cette affaire, on marche sur la tête. Les enfants sont frappés à La Réunion. Il y a une sous-estimation de la dangerosité de ces situations par les institutions. On a pu le constater pas plus tard que la semaine dernière avec le procès de la petite Elianna, où j'étais également conseil de la partie civile. L'avocat général s'est contenté d'évoquer des lourdeurs administratives, mais n'a pas voulu parler de dysfonctionnement dans le suivi de la petite victime. Je pense que la réalité du dossier montre plutôt qu'Elianna aurait dû être placée avec son frère. Ce genre d'erreur n'est pas tolérable !

"Son père était censé la protéger mais aujourd'hui il la terrifie.", commente Alex Vardin, l'avocat de la sœur.

Jean-Daniel Dijoux ne supporte pas la séparation. Le 28 janvier 2019, deux mois avant le drame, il la menace avec un couteau. C'en est trop pour la jeune femme, la rupture est actée. Elle porte plainte en février. Au total, d'août 2012 à janvier 2019, cinq mains courantes ont été déposées.

Le couple déchiré, la fratrie est éloignée de leur père. Ces derniers demandent à le voir. Jusqu'à ce jour précis, Jean-Daniel Dijoux n'aurait jamais été violent envers ses enfants, précise leur mère. D'un commun accord, les quatre marmailles peuvent passer les vacances scolaires chez le paternel. Avait-il déjà en tête l'idée de leur ôter la vie ou s'est-il rendu compte avec la rentrée scolaire que la vie commune avec la mère était définitivement terminée ? Le procès devra répondre à ces questions.

Jean-Daniel Dijoux est renvoyé devant la cour d'assises pour répondre d'"assassinats et tentative d'assassinat", faits pour lesquels il encourt la perpétuité. Il devra répondre de ses actes devant ses juges dans un délai d'un an.

BENOIT DONNADIEU

NARCISSISME ET ABSENCE DE TRISTESSE

Jean-Daniel Dijoux sera jugé devant la cour d'assises dans un délai d'un an.

Depuis son incarcération le 28 mars 2019, Jean-Daniel Dijoux, 42 ans, est maintenu en détention provisoire à Domenjod. Son casier comporte deux mentions pour des délits.

"*Il ne parle jamais de son amour pour son ex-compagne ou pour ses enfants. Il met beaucoup plus d'amour-propre dans ses propos, ce qui renvoie à une problématique narcissique et à un fonctionnement égocentrique*", analyse le psychiatre qui s'est entretenu avec lui quelques jours après les faits. Il relève une absence de symptômes de tristesse, de dépression, de culpabilité et de deuil. "*Il n'est pas à exclure que le fait d'avoir atteint son but, punir son ex-compagne, lui permette un certain apaisement*", souligne le médecin.